

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 (Nouvelle lecture) - (n° 4028)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 357

présenté par
M. Raoult-----
à l'amendement n° 354 du Gouvernement
-----**à l'ARTICLE 58**

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« 150, 360, 570 et 780 »,

les mots :

« 100, 250, 500 et 750 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.